

L'enquête sur les Jeux se terminera juste avant les élections de Montréal et le référendum...

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec
QUÉBEC — L'enquête «royale» que le gouvernement du Québec vient de confier au juge Albert Malouf sur le coût des Jeux olympiques pourrait bien avoir des conséquences politiques considérables. Le gouvernement s'attend en effet à recevoir un rapport préliminaire au printemps 1978, c'est-à-dire à quel-

ques mois des élections municipales de Montréal.
 Quant au rapport final, il est espéré pour le 31 décembre 1978, c'est-à-dire qu'il précédera de peu le référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, à moins que cette consultation n'ait lieu dès l'automne 1978.
 C'est donc à deux moments politiquement très importants que sortiront successivement les ré-

sultats de cette enquête sur le coût des Jeux, événement à l'occasion duquel le premier ministre René Lévesque a déjà la «conviction absolue» qu'il y a eu «un abus continu et massif des fonds publics».
 Et M. Lévesque n'hésite pas à dire qu'il espère que l'enquête «ne débouche pas simplement sur ce qu'on pourrait appeler la découverte du menu fretin» sans

identifier les principaux responsables, s'il y en a.
 L'enquête que présidera le juge Malouf portera notamment sur:
 • les causes principales de l'augmentation du coût des Jeux et des installations olympiques;
 • le partage des responsabilités quant à cette augmentation;
 • le mode d'organisation et de surveillance des travaux;

• l'existence possible de collusion, de trafic d'influence ou de manœuvres frauduleuses ou irrégulières;
 • la possibilité de récupérer une partie des sommes d'argent investies à même les deniers publics et les mesures pour y parvenir;
 • enfin, les mécanismes de prévention et de contrôle appropriés.
 — Voir ENQUÊTE, page A 6



Le juge Albert Malouf photo PC

la presse

12.01

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL, VENDREDI 15 JUILLET 1977, 93^e ANNÉE, no 167, 44 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS
 Abon. Côte Nord 30c
 ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.40

MÉTÉO
 Ciel variable, risque d'orages en fin de journée
 Minimum: 14 Maximum: 30
 Demain: dégagé et chaud
 Détails à la page A 2



Le premier ministre Trudeau téléphoto PC

Si Québec adopte le projet de loi 101 tel quel Ottawa amendera la constitution et appuiera les recours aux tribunaux

par Mario FONTAINE de notre bureau d'Ottawa

Si l'Assemblée nationale du Québec adopte tel quel son projet de loi 101 sur la langue française, le gouvernement fédéral demandera aux provinces de garantir les droits linguistiques de leurs minorités, à défaut de quoi il tentera d'amender la constitution de façon à s'occuper lui-même de ces minorités.

C'est ce que déclarait hier le premier ministre Trudeau aux Communes, se faisant le défenseur des anglophones résidant au

Québec, ou désireux de s'y établir. M. Trudeau s'élève en effet avec vigueur contre l'article de la loi qui obligera les Canadiens venant des autres provinces à envoyer leurs enfants à l'école française.

«Le gouvernement du Parti québécois agit comme si la province était déjà séparée du reste du Canada», d'affirmer M. Trudeau, qui a déjà soulevé la question de la constitutionnalité de la future loi 101 avec son ministre de la Justice.

Advenant que celle-ci soit adoptée sans amendement, le gouver-

nement central pourrait alors donner son appui moral et financier à des particuliers désireux d'en contester la validité devant les tribunaux.

Par ailleurs, le premier ministre s'insurge contre les propos qu'aurait tenus le ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, selon lesquels le Québec négocierait les droits linguistiques des nouveaux immigrants venus des autres provinces canadiennes en fonction de ceux qu'accorderont ces mêmes provinces à leurs résidents francophones.

«On n'a pas le droit de se servir des enfants comme otages, de faire du chantage sur leur dos», de dire M. Trudeau. Dans le moment, la constitution accorde aux provinces l'entière juridiction dans le domaine de l'éducation.

À Québec, le ministre Camille Laurin a déclaré qu'il ne croit pas qu'un seul article du projet de loi 101 concernant l'éducation contrevienne à la constitution canadienne. Si M. Trudeau veut s'en prendre à la constitutionnalité du projet de loi, a dit le ministre, il lui

— Voir OTTAWA, page A 6

le monde

• L'hélicoptère abattu: Carter garde son sang-froid

L'incident de l'hélicoptère militaire américain abattu avec quatre hommes au-dessus de la Corée du Nord ne dégénérera pas en confrontation entre Washington et Pyongyang. Ainsi en a décidé le président Jimmy Carter, en admettant publiquement que l'incident était imputable à une erreur de navigation de l'équipage. Une rencontre est prévue à Panmunjom, où les Américains entendent récupérer le soldat blessé et les corps de leurs trois camarades tués.

• Schmidt fait triompher son droit à la différence

Au terme d'une visite officielle de deux jours à Washington, le chancelier Helmut Schmidt a réussi à dissiper la crise de confiance dans les relations entre la RFA et les États-Unis, les deux plus puissants pays de l'Occident, sans cependant faire de concessions aux thèses américaines mais en faisant valoir plutôt le droit de l'Allemagne de l'Ouest à la différence.

— page B 5

Desmarais détient maintenant 63 p. cent des actions de Power

— page C 3

les «jaunes»



de l'or en barre?

Dans le quatrième de sa série d'articles sur le transport scolaire, Guy PINARD constate que les difficultés financières auxquelles sont acclues les transporteurs peuvent parfois les pousser à rogner sur les mesures de sécurité.

— page C 3

VIVRE aujourd'hui

Une certaine réticence face à l'université du 3e âge

Au Québec, on constate une certaine réticence face à l'Université du Troisième âge. Même si ça commence à bouger dans les universités, où les initiatives ne manquent pas, aucune de ces initiatives n'a été assez audacieuse encore pour transformer vraiment la vie des citoyens âgés et réduire leur marginalisation. Toutefois, l'Université Laval a, sur la table, un projet qui ressemble à l'Université du Troisième âge de Toulouse, mais aucune décision n'a été prise pour le moment. Notre reporter Lily TASSO fait le tour de la situation dans les universités québécoises francophones... «Leurs portes ne sont qu'entr'ouvertes»...

— page D 1

sommaire

Arts et spectacles
 — Informations: B 6 à B 10
 — Horaires: B 10
 Bandes dessinées: A 8
 Décès, naissances, etc.: A 10
 Économie: C 1 à C 4
 Êtes-vous observateur?: C 9
 Horoscope: A 8
 Informations étrangères: B 5
 Jardins et maisons: D 7
 Les maux de notre langue: D 2

Mon oeil sur Montréal: B 10
 Mot mystère: A 8
 Mots croisés: A 8
 Page des lecteurs: A 5
 Petites annonces: C 6 à C 11, D 4 à D 10
 Plaisance: D 8
 Radio et télévision: B 10
 SIMONE SIGNORET: C 7
 Sports: B 1 à B 4
 Vivre aujourd'hui: D 1 à D 3



Des pillards, jeunes et vieux, quittent le supermarché A & P sur Ogden Ave près de la 166e Rue dans le quartier du Bronx, à travers une vitre cassée, en transportant des denrées qu'ils viennent de voler. Mercredi et hier, les autorités ont déclaré avoir arrêté des milliers de pillards qui ont profité de la panne d'électricité qui s'est abattue sur la ville de New York.

New York: 25 heures catastrophiques qui coûteront des milliards de dollars

NEW YORK (UPI, AFP, Reuter) — Plus de 25 heures après que la foudre eut touché une centrale électrique et coupé l'ensemble des circuits alimentant la ville de New York, l'électricité est revenue dans la presque totalité de la métropole américaine.

Après le grand blackout de 1965, qui avait paralysé New York pendant une douzaine d'heures, les autorités avaient affirmé que des mesures énergiques avaient été prises et qu'une telle panne de courant ne pourrait jamais se reproduire.

Après le grand blackout de 1965, qui avait paralysé New York pendant une douzaine d'heures, les autorités avaient affirmé que des mesures énergiques avaient été prises et qu'une telle panne de courant ne pourrait jamais se reproduire.

Un vulgaire orage a été, cette fois-ci, responsable d'un blackout de loin plus catastrophique que celui d'il y a 12 ans, en dépit des progrès technologiques, de l'amélioration des systèmes de secours, du perfectionnement de

roulage du courant par ordinateurs et des communications instantanées entre les points de relais.

La centrale nucléaire d'Indian Point, au nord de New York, qui devait parer à toute éventualité, a été mise hors d'action par une succession rapide de coups de foudre malencontreux.

Après le grand blackout de 1965, qui avait paralysé New York pendant une douzaine d'heures, les autorités avaient affirmé que des mesures énergiques avaient été prises et qu'une telle panne de courant ne pourrait jamais se reproduire.

Après le grand blackout de 1965, qui avait paralysé New York pendant une douzaine d'heures, les autorités avaient affirmé que des mesures énergiques avaient été prises et qu'une telle panne de courant ne pourrait jamais se reproduire.

— Voir NEW YORK, page A 6

La ligue des droits et le financement des partis

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur ce sujet, mais pas tout. Des interprétations ont été faites qui risquent de nous faire retomber dans des habitudes que tout le monde semblait pourtant déplorer au sujet des caisses occultes. Il importe donc, je pense, de rétablir la situation dans son véritable contexte démocratique et légal.

En effet, voici un projet de loi dont l'objet est la disparition des caisses électorales occultes. De peine et de misère, un certain consensus s'était établi sur la nécessité d'enrayer cette gangrène politique. Dès 1961, feue la Fédération Libérale passait des résolutions en ce sens. Evidemment, aucun gouvernement n'avait eu le courage de légiférer sur le sujet mais, chaque fois qu'il en était question, personne n'osait dire qu'il ne faudrait pas y venir un de ces jours.

Maintenant que ça y est, voilà que la Commission des droits de la personne met en doute le bien-fondé du projet de loi numéro 2 en invoquant des principes qui découleraient de la Charte des droits et libertés de la personne. Bien évidemment, quand un organisme aussi sérieux adopte une telle attitude, cela peut avoir une certaine force d'entraînement. Pas étonnant alors que les partis d'opposition emboîtent le pas.

- Que dit donc la Commission?
- Que toute personne est titulaire des libertés d'opinion et d'expression;
 - qu'elle a droit de voter à une élection et même de s'y porter candidat;
 - que, par extension, elle a droit d'aider le parti de son choix et même de contribuer à sa caisse;
 - que, vu la loi d'interprétation dont une disposition décrète ceci "le mot personne comprend les corporations... à moins que... les circonstances particulières du cas ne s'y opposent", les personnes morales que sont les corporations devraient pouvoir contribuer aux caisses des partis.

Précisément, les circonstances particulières du cas s'opposent à cette interprétation, à tout le moins, pour ce qui est des compagnies à but lucratif. Cette interprétation pêche contre les principes qui animent notre système démocratique (un homme, un vote), contre la charte des droits de la personne, elle-même (égalité de tous devant la loi) et, le plus souvent contre, la loi des compagnies.

Il n'est pas question de songer à diminuer la liberté de pensée et d'expression de quelque individu que ce soit mais il faut se rendre compte qu'en cette matière, le principe qui prime c'est celui de la liberté de vote. Au-delà de la pensée et de l'expression de la pensée, il y a le pouvoir décisif de la personne qui s'exerce par le vote des personnes humaines et non des personnes morales. C'est ce pouvoir qu'il ne faut pas risquer d'annihiler.

Une compagnie, c'est un être fictif; c'est un outil donné par la loi à des groupes d'individus que sont les actionnaires dans un but unique et exclusif de profits. Les actionnaires, la base, délèguent leurs pouvoirs à des administrateurs à même lesquels sont choisis les officiers. Aux administrateurs et aux officiers sont délégués les pouvoirs de faire fructifier l'argent des actionnaires. Je ne pense pas qu'aucun actionnaire d'aucune compagnie ait jamais délégué à son président le pouvoir d'exprimer une pensée politique pour lui. Très concrètement, supposons le cas des cinq mille actionnaires d'une banque dont la tendance politique majoritaire serait favorable à l'Union nationale, peut-on imaginer le président utiliser leur argent pour exprimer une pensée qui favoriserait le Parti libéral?

Pour ce qui est des contributions, maintenant, la loi des compagnies prévoit bien que les dirigeants d'une entreprise, sans revenir consulter la base, peuvent investir l'argent des actionnaires là où il y aura profit pour ces derniers. Tout ce qui est

permis à la compagnie, c'est un placement qui rapporte. Un placement par conviction — s'il était possible de concevoir un être fictif ayant une conviction politique — serait illégal. Donc, le voilà le drame: la contribution d'une compagnie à la caisse d'un parti pour être légale, doit être un investissement c'est-à-dire un achat de faveurs. Et, dans tous les cas, cela équivaut à un détournement des fonds des actionnaires.

Encore une fois: seul un individu, seul un être humain peut avoir une pensée politique et peut avoir la liberté de l'exprimer par sa parole, par son vote, par ses contributions, pourvu que ses contributions soient telles qu'elles ne lui permettent pas une influence prépondérante. Donc égalité pour tous: tant pour les financiers que pour les balayeurs. Qui pourra alors se plaindre de la loi?

Enfin la Commission des droits de la personne avait bien compris tout cela quand elle présentait son mémoire relatif à la Charte de la langue. On y lit, en effet: "...Ce tour d'horizon permet de dégager le vocabulaire d'usage dans le domaine des droits de la personne: l'on utilise volontiers les expressions droits civils et politiques — qui incluent les droits judiciaires — et droits économiques, sociaux et culturels. L'ensemble forme un tout qui, au Québec tout au moins, est lié à la dignité de la personne humaine et vise à son épanouissement considérant que le respect des droits et libertés de chacun constitue "le fondement de la justice et de la paix".

Pourquoi faut-il que quand il est question de langue, les droits de la personne soient des droits d'êtres humains et quand il s'agit de financement des partis politiques les droits de la personne soient aussi des droits d'êtres fictifs, des droits de compagnies, des droits d'argent.

Pothier FERLAND
Montréal

Au hasard de l'humour

Monsieur Girerd, J'ai toujours apprécié votre talent de caricaturiste, cependant aujourd'hui, en qualité de présidente du syndicat indépendant des infirmières professionnelles du Centre de transfusion de la Société canadienne de la Croix-Rouge, je me dois de rétablir les faits.

Nos infirmières ne font pas partie des "grévistes de la Croix-Rouge" qui eux appartiennent à une centrale syndicale. Nos infirmières sont actuellement victimes de toutes sortes de sévices utilisés comme moyen d'intimidation de la part des "grévistes et elles ont à subir présentement une situation extrêmement pénible (je vous passe les détails)... de grâce n'allez pas leur faire porter l'odieuse de cette histoire syndicale.

Votre humour a été erronément orienté et, puisqu'une caricature vaut des milliers de mots, imaginez le tort, le préjudice et la destruction morale qu'elle cause à nos infirmières.

J'espère que vous êtes un homme juste, monsieur Girerd, et que vous saurez le prouver.

Hélène WAVROCH,
présidente

Les infirmières et infirmiers unis Inc.



Droits réservés

N.D.L.R.: Afin de rectifier le titre, le dois préciser qu'il s'agit de la représentation symbolique des employés de la grève de la Croix-Rouge.

Malgré tout le cynisme dont

je suis capable, je n'aurais pu enlaidir à ce point le corps des infirmières de la Croix-Rouge!

Je regrette infiniment l'erreur d'interprétation de cette caricature et vous prie de

m'excuser pour la "destruction morale" causée à vos infirmières.

GIRERD

P.S.: J'espère que vous mettez aussi votre verve au service des autres victimes... celles de la grève.

Bilan positif ou négatif?

Cher Monsieur, J'ai lu avec intérêt le premier article de Jacques Benoit: "L'extrême gauche au Québec; Expansion fulgurante". Il y avait une présentation en première page avec le dessin d'un gros poing fermé, puis le texte en septième page et encore le même dessin. C'était de l'information et de la propagande tout à la fois. Le journal aura-t-il fait

plus de bien que de mal? Evidemment les deux, dans des proportions différentes, mais en fin de compte le bilan sera-t-il positif ou négatif? Je le crains négatif.

Ce qui me frappe c'est que l'énorme tirage de votre journal aura rendu un très grand service à la Ligue, en allant gratuitement sans doute dans un grand

nombre de foyers, sans qu'elle fasse les frais d'une vaste offensive de propagande. Vos responsabilités sont grandes, car le rôle d'un bon journal est de servir, non de travailler à rebours l'ordre social.

Mes bons vœux accompagnent mon intervention.

A. VANIER,
Montréal.

Dans l'actualité

14 juillet

J'ai toujours négligé de communiquer aux journaux le déplorable incident qui nous est arrivé à ma femme et moi-même le 14 juillet dernier. Avant les Olympiques, nous avions décidé de faire visiter un coin de la province à un couple français de Normandie qui nous avait reçus l'année précédente chez eux à Caen.

Nous revenions donc, le matin du 14 juillet dernier, ayant quitté Mont-Joli vers six heures du matin, et nous écoutions la radio de Rimouski, lorsque vers 6h30, l'animateur de ce poste signala que c'était la "fête" des Français, et qu'il connaissait une bien bonne histoire sur les Français: "Pourquoi les Françaises ont-elles de petits seins et des grandes bouches? Parce que les Français ont des petites mains et des grandes gueules".

Ma femme et moi étions absolument sidérés devant nos amis qui nous avaient fêtés, le 24 juin de l'année précédente, invitant tous les amis et servant le champagne pour notre fête nationale.

Voilà comment, dans la Belle Province, on signalait la fête française.

J'espère que cette année, le poste de Rimouski saura choisir un animateur ayant plus de tact.

Chas Dubé
Laval

Radio-Canada

Je m'adresse tout particulièrement à celui qui a reçu la charge de refaire l'émission sur le texte de Paul Dupuis à la télévision du 11 juillet au 15 juillet 1977.

Je suis tenue de vous dire que je constate votre absence complète de sens moral, en ayant accepté le texte d'un malade à la première émission, en 75-76.

Aujourd'hui, vous l'exploitez pour un vil métal.

Je vois que vous ignorez la gamme des valeurs réelles et

aussi la noblesse des sentiments distingués. Vous avez manqué de tact et de jugement, je le déplore pour vous.

Je tiens à dire au public que le texte de Paul Dupuis n'est qu'un mensonge. Sauf, peut-être sur certains faits de sa carrière d'artiste. A part cela tout est faux.

Je connaissais très bien mon neveu, Paul Dupuis, et je puis affirmer qu'il n'a pas toujours été comme le public l'a connu. Il avait malheureusement changé depuis quelques années, il était devenu malade.

Pour avoir insulté son père et sa mère, avoir semé le doute, avoir eu l'audace de blasphémer au dernier jour de son émission, tout cela confirme ma conviction qu'il était bien malade.

Je regrette que Radio-Canada connaisse une pénurie d'émissions qui vous oblige à fermer le poste, n'ayant que des reprises détestables à écouter.

Vous descendez rapidement la pente... Je vous souhaite un bon Samaritain pour vous ramasser.

Céline DUPUIS
Montréal

Israël

Les paragraphes suivants sont extraits du rapport que l'Ambassade d'Israël à Londres a présenté afin de réfuter l'article publié par le Sunday Times le 19 juin 1977 prétendant "qu'Israël torture les prisonniers arabes". Ce texte a eu des répercussions dans toute la presse internationale.

Il est regrettable que le Sunday Times n'a pas pris cas des réactions ou répliques d'Israël aux déclarations faites dans l'article sur la torture avant de le publier. Bien que les journalistes en cause ont déclaré que l'article leur avait demandé plus de cinq mois de travail, aucune tentative de vérification de leurs déclarations n'a été faite auprès des autorités israéliennes.

Israël possède une judicature indépendante, un ministère de la Justice, un procureur général, un ministère de l'Etat et avocats de comités, dont le personnel dans ces différents services comprend des avocats. Mêmes les ennemis avérés d'Israël admettent que son système est juste et de grande qualité. Toutefois, les journalistes n'ont pas apparemment ressenti le besoin de demander à ces personnes leur aide en ce qui concerne leurs domaines juridictionnels.

L'article ne mentionne pas prudemment de quels crimes les personnes en cause étaient reconnues coupables. C'étaient, en fait, des actes de terreur envers des civils, tels que le placement de bombes dans des supermarchés, autobus et boutiques du centre-ville. Ces actes de terreur étaient dirigés aussi bien contre les Juifs que contre les Arabes.

Israël dément catégoriquement le bien-fondé des allégations de torture parues dans cet article.

La police israélienne et les officiers de sécurité ont toutes les raisons de ne faire aucune violence. Un tel comportement est une offense criminelle grave et, les cas de brutalité policière qui se sont avérés réels par le passé ont été passibles de poursuite en justice. Israël est déterminé à garder cette politique dans l'avenir. De plus, toute déclaration obtenue par de telles méthodes est inadmissible en Cour.

Si des preuves concrètes sont fournies à ce sujet, le gouvernement d'Israël fera tout en son pouvoir afin d'examiner toute plainte et de poursuivre tout policier, soldat ou officier de sécurité en cause. Toutefois, aucune preuve n'a été démontrée et nous ne pouvons que réitérer notre regret et notre consternation au Sunday Times qui a jugé apte de publier un tel article à caractère diffamatoire et irréfutable.

Merci de votre hospitalité.

Zvi CASPI
Consul général
d'Israël à Montréal

Un nouveau parti municipal?

Un article paru dans votre édition du samedi 2 juillet dernier nous mettait en cause en reliant nos noms à un scénario prévoyant la formation d'un nouveau parti municipal.

Ceux qui ont lu cet article, de même que nos confrères et consœurs du R.C.M. ont dû à cause de cette mention croire que nous étions déjà occupés à la mise sur pied d'un tel projet et se demandent sûrement si nous avons rompu avec le parti dont nous sommes tous deux membres fondateurs.

A cet égard, nous tenons à affirmer que nous sommes toujours membres du R.C.M. et que ni l'un ni l'autre nous n'avons pris la décision de lui retirer notre support ou notre adhésion.

Il est cependant vrai que nous en sommes des membres inquiets à plus d'un titre. La maturation d'un parti politique ne se fait pas sans souffrance et notre jeune âge explique plusieurs des difficultés que nous avons rencontrées au cours de nos trois ans d'existence, durant et depuis notre dernier congrès en particulier.

Mais la jeunesse d'un regroupement ne saurait quand même expliquer la totalité de ses difficultés, tout comme la solidarité naturelle au sein d'un parti ne saurait non plus en exclure le débat. Aussi puisque notre mise en cause dans l'article déjà cité nous donne la parole pourquoi ne pas donner nous-mêmes notre version de nos relations avec le R.C.M.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire valoir notre option de base que le R.C.M. est un parti politique municipal oeuvrant à Montréal en 1977. Or de cet encadrement découle tout naturellement un certain nombre de contraintes et de responsabilités. Pour nous ce parti politique représente une association volontaire de citoyens montréalais progressistes qui se sont unis dans le but de se donner avec le support d'une majorité de l'électorat un gouvernement municipal à la hauteur des défis qui confrontent présentement leur ville.

La volonté démocratique ainsi exprimée devient un projet public auquel nous demandons à nos concitoyens d'adhérer massivement. La structure formée ur assurer la continuité du jet à dès lors le devoir de

rendre accueillant chacun des groupes qui sur une base locale incarnent dans les quartiers cette démarche collective qui comprend tout naturellement la participation à chaque élection jusqu'à la prise du pouvoir.

Le parti une fois formé vit sur la place publique, ses gestes et objectifs font l'objet d'une exposition constante à la critique tant du média d'information que de l'opinion publique.

Suite à sa formation, le parti représente un catalyseur pour les aspirations de changement de l'ensemble de la population et le succès de son entreprise dépend justement de sa capacité à en regrouper les éléments les plus dynamiques et les plus motivés. Sa structure doit être démocratique en assurant à tous et chacun des membres la possibilité d'exprimer ses valeurs propres de même que ses aspirations et motivations. Voilà pour le cadre statutaire, mais des faits en viennent vite à défier la cohésion structurelle initiale. Maintenir la structure devient vite un défi en soi. La participation massive se fait attendre et le noyau de base se retrouve vite avec la lourde responsabilité des tâches innombrables. On en vient même au moment où l'équipe en place conditionne la participation de renforts éventuels. Le rythme de travail est-il trop accéléré, le nombre des militants diminue encore et le projet s'étirole en attendant le moment où la circonstance qui apportera un regain de participation.

Car bien qu'elle soit essentielle à tout projet de transformation importante de notre type de société la participation et tout le cadre dans lequel elle opère peut devenir aliénante. Or la participation doit être libératrice et à moins de se sentir une mission on ne recherche pas l'aliénation, on se contente de l'éviter. Ceci pour faire valoir qu'un parti politique doit être ouvert, que le projet qu'il véhicule doit respec-

ter la population à laquelle, il s'adresse.

Sur un autre point, nous sommes conscients des implications pratiques de l'échéance électorale de 1978, et nous nous inquiétons que trop peu de nos confrères et consœurs acceptent d'en envisager dès maintenant les multiples aspects. A notre avis la prochaine élection devrait nous faire d'autant plus réfléchir que nous devons démontrer en cette occasion notre capacité de remplacer avantageusement l'équipe actuelle. Autant il aura été facile d'établir la nécessité (évidente par elle-même) d'une opposition au régime Drapeau qui détenait la totalité des sièges en 1974, autant il faudra en 1978 faire montre des qualités qui font un gouvernement compétent et démocratique.

Nous nous sommes donné un programme progressiste qui répond à bien des besoins de la population. Nous avons la volonté politique d'assurer la participation la plus large possible des citoyens et de procéder à une décentralisation administrative partout où ce sera avantageux pour les quartiers.

Ce sont là autant de qualités et d'atouts en notre faveur, qu'il ne faudrait pas gâcher par un certain esprit chicanier qui nous empêche de nous montrer des militants enthousiastes. Par ailleurs, comme beaucoup d'autres, nous regrettons l'éclipse (momentanée, espérons-nous) de l'esprit pluraliste qui avait présidé à la fondation de notre Rassemblement.

Nous avons cru que nous devions apporter ces précisions pour nuancer un article qui pouvait laisser croire que nous étions à la source des informations qui avaient servi dans l'élaboration d'un "scénario" qui nous le réaffirmons tient de la prospective.

Paul CLICHE,
Jean ROY,
Conseillers municipaux
Membres du Caucus R.C.M.

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs», Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Qué.

Joe Clark se voit
premier ministre



Droits réservés

Le Canada ne se sent
pas membre à part
entière de l'AIFLF

par Jacques BOUCHARD

PARIS (PC) — La dixième assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, qui s'est tenue à Paris, a failli tourner à la catastrophe, du moins pour le Canada, selon les propos tenus par le président de cette délégation, Gérard Laniel, vice-président de la Chambre des communes.

Au cours d'un entretien avec la presse, à la fin des travaux de cette réunion, mercredi, M. Laniel n'a pas caché son mécontentement face au gouvernement français et au traitement privilégié accordé au Québec, notamment à son président, Clément Richard, président de l'Assemblée nationale, tout au cours de la rencontre qui avait débuté vendredi.



Gérard LANIEL

« Nous ne sommes pas reçus et appréciés comme les autres délégations et ce malgré notre langage très clair. De vouloir faire des complots, ce qui est loin d'être le cas. Il nous faudra peut-être apprendre à parler, comme certains, avec plus d'ambiguïté », a dit le président de la délégation canadienne, visiblement déçu de cette réunion.

« Nous avons nettement le sentiment de ne pas être traités à titre de membres à part entière, comme les autres délégations, malgré les efforts répétés du Canada pour la cause de la francophonie. »

« Nos vis-à-vis du Québec sont cajolés alors que nous, les représentants du gouvernement fédéral, qui sommes aussi des Québécois, sommes en minorité et isolés. »

« Mais cependant et malgré tout ça, nous n'avons pas l'intention de nous retirer de l'association et rien ne nous empêchera d'y être présent, a affirmé M. Laniel, qui semblait très désabusé après cette semaine de travail. »

En clair, selon les observateurs, ceci veut dire que les délégués canadiens auraient sérieusement songé à se retirer de la conférence dès le début des travaux, après le message du président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing et qui avait été communiqué aux 150 participants par le président de l'Assemblée nationale française, Edgard Faure.

Ce message qui mettait le Québec en évidence a profondément choqué la délégation canadienne, ce qui explique possiblement la piètre performance parlementaire du président Laniel qui, par la suite, avait livré d'une façon assez machée le message du Canada dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale alors que celui livré par le président Clément Richard avait été applaudi.

Toutes les intrigues de cette conférence de la francophonie, aussi bien au plan protocolaire que pratique, où le Canada a été relégué à un second plan aussi bien aux premières places à la table d'honneur qu'à l'hôtel non climatisé dans un Paris en sueur ont aussi tourné autour de la personnalité du député-maire Xavier Deniau, secrétaire gé-

ral parlementaire de l'AIFLF; l'ancien ministre du général de Gaulle, à ce poste depuis la création de l'organisme, il y a 10 ans, joue un rôle prépondérant sur le plan de la francophonie internationale.

Une proposition canadienne, qui a été reportée pour étude lors d'une réunion du bureau exécutif de mai 1978, à Québec, voulait faire en sorte d'internationaliser le secrétariat exécutif qui se trouve à Paris, ce qui a été interprété comme une attaque personnelle à l'endroit de M. Deniau; les délégations ont alors fait reporter la discussion à plus tard.

Evidemment le Canada s'est défendu d'une telle manoeuvre, mais déjà le nom du député Marcel Prud'Homme avait circulé comme étant le successeur possible de M. Deniau, ce qui n'a pas eu l'heur de plaire aux Québécois.

M. Laniel a reconnu et affirme que le rôle de M. Deniau depuis dix ans au sein de l'association « minimise le prestige du président », alors que le député français devrait se contenter de jouer un rôle d'exécutif et non d'ambassadeur.

D'un autre côté, la France s'est aussi prononcée contre la mise en place, proposée par le Canada, d'une commission spéciale au sein de l'AIFLF dont le but principal aurait été l'étude multilatérale des dossiers économiques.

Avec l'aide de la Belgique et d'autres, le poisson a été noyé dans une résolution précisant « que la commission de coopération et de développement examine notamment, les problèmes économiques et sociaux d'intérêt commun ».

M. Laniel a en quelque sorte accusé le gouvernement français de vouloir conserver une sorte de colonialisme dans les pays africains en préférant des relations bilatérales avec ces gouvernements dans le but évident de garder la mainmise sur certains développements économiques.

Le député fédéral Marcel Lambert s'est montré beaucoup plus prudent sur cette question en précisant qu'il n'était pas tout à fait d'accord avec l'interprétation donnée par le président de sa propre délégation...

au Canada
Dans la vallée du Niagara
Tout n'est pas que fleurs dans
les vignobles et les vergers



PAR
HUGUETTE
LAPRISE
envoyée spéciale de
LA PRESSE

NIAGARA — Ce que l'on connaît avant tout de la région du Niagara, ce sont les chutes. Qui n'a pas admiré dans un de ses premiers films Marilyn Monroe en pleine lune de miel pleurant et soupirant de joie sous les célèbres flots de cristal!

A peine sait-on de la péninsule du Niagara, bordée au nord par le magnifique lac Ontario, au sud par le tout aussi beau lac Érié et séparée à l'est de l'Etat de New York par la rivière Niagara, que la vigne y fleurit en abondance tout autant que les cerisiers, les pêcheurs, les poiriers et les pruniers. C'est aussi le « pays » des vins Jordan, André, Bright pour ne nommer que les plus connus des vins ontariens.

Mais tout n'est pas que fleuri dans les vignobles et les vergers de l'Ontario qui donnent 84 p. cent des raisins, 69 p. cent des cerises, 60 p. cent des pêches, 50 p. cent des prunes et 20 p. cent des poires récoltés au Canada. Le vacarme des chutes ne peut plus dominer la bataille engagée entre la plupart des fermiers, certains citadins pour sauver les terres agricoles et les partisans du développement urbain.

Asphalte et spéculateurs

Des arbres fruitiers aux branches et aux troncs desséchés en bordure de l'autoroute QEW qui longe le lac Ontario, et qui se ramifie à l'est de la péninsule du nord au sud parmi les plus belles terres agricoles pour aller rejoindre les autoroutes américaines de l'Etat de New York. Ces arbres stériles, qu'il faudra un jour ou l'autre abattre, n'ont pas été abandonnés par des spéculateurs avides de réaliser un profit un jour ou l'autre. Ils ne survivent tout simplement pas, selon les fermiers, au sel qui est répandu sur la route en hiver. Le calcium a surtout raison des pêcheurs. Les autres arbres fruitiers ainsi que les vignes semblent être plus résistants. Et ce n'est pas fini. Car on projette de construire une autre autoroute, le prolongement de la 406 qui non seulement, ainsi que plusieurs le disent, grugera de 250 à 500 acres de terres arables classées première catégorie, mais ne fera qu'ajouter au problème du calcium.

La partie agricole la plus importante de la région se situe sur la rive sud du lac Ontario, sur une pente étroite qui varie entre un kilomètre et demi et dix kilomètres s'étendant sur 65 kilomètres à partir de la rivière Niagara à l'est et jusqu'à la ville de Hamilton à l'ouest.

Les arbres et les vignes sans feuilles et sans fruits ne bordent pas que les autoroutes. Dans toutes les sections agricoles des cinq municipalités (cinq villes et deux communes que comprend la région de Niagara), on voit un peu partout des acres et des acres de terre où il ne se fait plus aucune culture en vue de la construction de commerces, d'industries. Ces terres se trouvent bien souvent à côté d'un vignoble très productif. Déjà, dans le secteur agricole de St. Catharines, par exemple, des industries, des commerces, des lotissements de résidences, sur l'Avenue 1st Louth, le Crescent Air Conditioning, l'usine d'assemblage de General Motors, le Provincial Gaz, des commerces d'éviers de cuisine, etc., voisinent avec les vignobles et les vergers.

De l'avis de plusieurs, le gouvernement de l'Ontario et les politiciens sont trop lents à adopter une politique agricole. Le premier plan de zonage conçu par le gouvernement régional du Niagara, il y a sept ans, n'a été présenté au gouvernement ontarien qu'il y a deux ans à peine. Il prévoit le développement agricole, au nord seulement, d'une longue bande de terrain boisé et escarpé le long du lac Ontario. Tout le sud de cette bande, qui est la plus large de la péninsule vers le lac Érié et où, prétendent les planificateurs, il y a peu de terres propices à l'agriculture, serait pour le développement urbain, habitations commerciales et industries. Mais une bonne partie de la section nord est déjà de l'asphalte.

Selon Corwan Cambray, directeur de la planification au gou-

vernement régional du Niagara, le plan a été refusé par le gouvernement ontarien qui a proposé de réduire de façon substantielle les zones urbaines qui embarquaient sur les zones agricoles.

« Nous sommes aussi à 99 p. cent pour la protection de ce que nous appelons les terres arables uniques, mais ce qui s'est passé, c'est que nous avons fait une consultation populaire. Personne n'acceptait le zonage: certains voulaient plus de développement urbain, d'autres plus de développement agricole; les fermiers comme les autres. »

Le gouvernement de l'Ontario a encore réduit les limites urbaines dans Grimsby, Lincoln, Niagara-on-the-Lake, Pelham, St. Catharines.

Ce qui a provoqué des réactions inattendues. La ville de Grimsby, par exemple, résiste. L'administration veut plus de terrain pour le développement urbain et elle est allée en appel. Un groupe d'entrepreneurs en construction, le Niagara Peninsula Home Builders, s'est formé.

« Je vais vous dire, précise M. Cambray, tout est une question politique. Quelques-uns des changements effectués par le gouvernement ontarien sont bons, d'autres non. Dans certains secteurs, il ne semble pas que ce soit bon pour l'agriculture. »

Le gouvernement de l'Ontario exige, selon l'interprétation de plusieurs, que 1,780 acres de terres agricoles échappent au développement urbain, soit 400 à Grimsby; 600 à Lincoln; 100 à

C'est la première remarque qui est faite quand on parle de ces vins.

Ce préjugé défavorable à l'endroit des vins fabriqués en Ontario n'est pas sans nuire considérablement à l'industrie qui est fort importante. Cinquante-quatre p. cent des terres exploitées dans la Vallée du Niagara sont des vignobles et 74 p. cent de la récolte annuelle va à l'industrie du vin.

« Le plus gros vendeur au Canada, vins importés et vins locaux, est un de nos vins, le Baby Duck. Ça ne signifie pas qu'il soit bon, mais en tout cas, les consommateurs l'apprécient », répond M. Dave Ringler, des vins André qui refuse de donner des chiffres car ceux-ci sont confidentiels selon lui.

Les producteurs de vins ontariens éprouvent le plus de difficultés avec le marché québécois. Il s'est consommé au Québec, en 1975, 2,155,000 gallons de vin canadien pour 5,394,000 gallons de vin étranger. Par contre, les Ontariens ont bu 5,253,000 vins du pays et 3,917,000 vins étrangers; en Colombie-Britannique, on a bu trois fois plus de vin canadien, 3,440,000 pour 1,033,000 gallons étrangers.

Ce sont les chiffres de M. Ringler. Selon lui, « il est difficile de vendre au Québec parce que la Société des alcools met en bouteille des produits importés et vend à un prix semblable sinon inférieur au prix où nous devons vendre. »

La Société de l'Ontario embouteille aussi du sherry et du porto

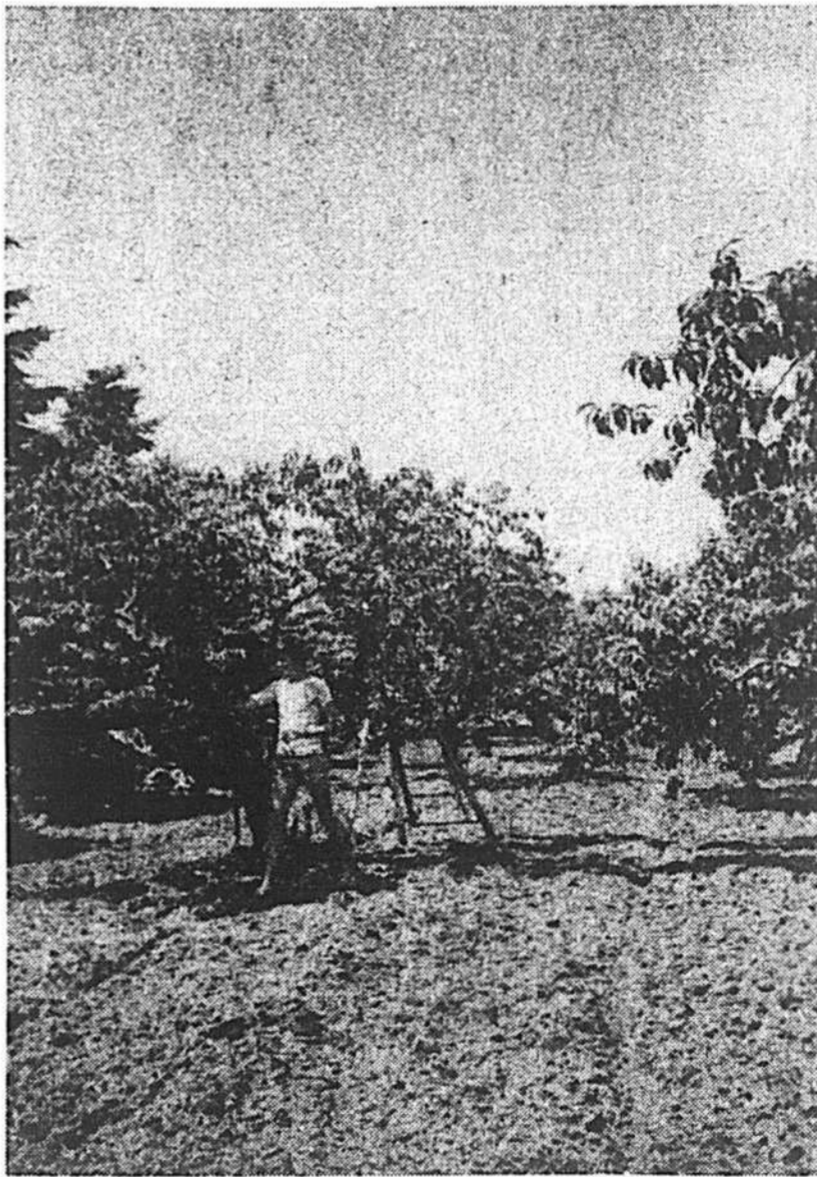


PHOTO LA PRESSE

Niagara-on-the-Lake; 130 à Pelham, 550 à St. Catharines. C'est que le gouvernement viserait: assez de terres abandonnées à un développement urbain et en sauver suffisamment pour faire taire les écologistes et les « sauveurs de la terre ».

La rumeur veut que 1,200 acres à North Thorold soient toujours cultivés par les fermiers, mais que les options aient déjà été prises par un gros entrepreneur.

Il y a dans la région du Niagara 2,500 fermiers.

Les chiffres sont difficiles à obtenir, mais il y aurait eu au tout début 38,000 acres de terres propres à la culture de la vigne et des arbres fruitiers. Le développement urbain « sauvage », l'absence de politiques gouvernementales auraient fait qu'il en reste entre 18,000 et 23,500 seulement.

Boudés avant tout
par les Québécois

« Les vins de l'Ontario, ils ne sont pas bons! »

importés. Mais en Ontario, et même dans la région du Niagara, le slogan « Consommez les produits de chez nous » ne semble pas avoir tellement d'effet. Il est difficile d'obtenir, même en carafe, le vin local. On préfère vendre un vin autrichien de seconde qualité dans plusieurs établissements. Dans la plupart de ces établissements, il y a à peine deux mois, les vins ontariens n'apparaissaient même pas sur la carte.

La Société des alcools de l'Ontario a appliqué des prix incitatifs: elle a fixé à 108 p. cent les prix des vins importés et à 67 p. cent ceux des vins locaux. L'an dernier, elle les a abaissés à 46 p. cent pour les vins de table et à 60 p. cent pour les vins plus forts. Les producteurs estiment que pour produire un vin de la même qualité, par exemple, un vin hongrois dont la bouteille de 35 onces se vend \$2.65 à la Société, ils perdraient 15 cents le gallon.

Il s'importe autant de vin en Ontario qu'il s'en produit. La

vente des vins ontariens diminue. Alors qu'en 1972, il s'était vendus 2,895,680 gallons de vin local, en 1976, les vins importés ont monté à 5,444,695 et la vente des vins locaux n'a presque pas bougé: 5,423,468.

Fruits amers

La compétition étrangère de plus en plus forte ne se fait pas qu'au niveau des vins. Le commerce des fruits frais et l'industrie de la mise en conserve des fruits en sont aussi les victimes.

On se rappelle le boycottage des raisins de la Californie, auquel avaient participé les travailleurs québécois, et qui avait mis en relief certains des problèmes de l'agriculture en Ontario. Les fruits frais sont surtout importés de la Georgie et également de la Californie.

C'est grâce aux bas tarifs canadiens que les produits australiens, mexicains, chiliens, américains, sud-africains et italiens ont envahi le marché. Le total des importations de produits frais et mis en conserve se chiffre pour 1976 à 287,917 livres; la récolte a été de 110,038 livres et on a mis en conserve 124,567 livres de fruits ontariens.

Selon Elizabeth Sedorkow, secrétaire exécutif du Ontario Tender Fruit Board, quand le marché ontarien a fait place à l'australien pour les pêches en conserve, plusieurs producteurs ont abandonné cette culture pour consacrer leurs activités à la vigne. On a enregistré une hausse de la production des raisins, mais la province fait face à un déficit en fruits et légumes. L'an dernier, le gouvernement fédéral a acheté le surplus, qui ont coûté \$9 millions au Trésor public. En 20 ans, de 80 p. cent qu'elle était, la part du marché domestique pour les fruits de la Vallée du Niagara est passée à 18 p. cent. On comptait, il y a une vingtaine d'années, 25 à 30 fabriques de mise en conserve. Il n'en existe que cinq aujourd'hui, parmi lesquelles la fabrique Aylmer, qui est une succursale ontarienne de la grosse entreprise californienne Del Monte, et les entreprises qui ont survécu ne seraient pas devenues plus grosses qu'en absorbant les plus petites. Leur production a même baissé, et elles ne font que se maintenir à un plus ou moins juste niveau.

« Save for what? »

Devant toutes ces difficultés, devant l'état lamentable du marché, le fermier se demande, comme ce conseiller de la ville de Thorold, M. Russell Hight: « Sauver quoi? Pourquoi? Je ne fais que survivre! »

Des économistes en seraient arrivés à la conclusion que les fruits et les vignes de la péninsule du Niagara ne représentent pas une industrie viable, à moins que de sérieux tarifs soient imposés par le gouvernement ontarien. Celui-ci ne semble pas vouloir adopter une telle politique de protectionnisme.

Inconditionnellement, des écologistes ont engagé la bataille. Ils ont formé l'association « Preservation of Agricultural Lands Society », le « PALS ». Le Dr Bob Hoover, de l'Université Brock, candidat néo-démocrate aux dernières élections, est un des leaders.

Leur impératif: obtenir à tout prix, avec les associations de fermiers et les quatre organismes de mise en marché des fruits, que le Canada négocie un nouveau système de tarifs avec les pays importateurs, en particulier pour les fruits et légumes mis en conserve. Il faut un tarif qui permettra aux producteurs canadiens de concurrencer les producteurs étrangers sur le marché domestique.

Selon PALS, les surplus étrangers sont vendus à un taux inférieur à celui des produits locaux. Par exemple, en 1975, les cerises du Michigan, se vendaient un dollar la livre une semaine avant que celles de l'Ontario n'arrivent sur le marché: quand ces dernières se sont vendues, le prix a baissé à 49 cents.

PALS a lancé un cri d'alarme: dans la région du Niagara, tout l'avenir de l'agriculture est mis en question. Il faut sauver l'agriculture, et c'est le consommateur qui, en dernier ressort, pourra en profiter.

SOLDE D'UN JOUR A L'ENTREPÔT SIMPSONS



POUR UN JOUR SEULEMENT — SAMEDI — DE 9 H À 5 H ENTREPÔT SIMPSONS 110 MONTÉE-DE-LIESSE SUD



Plusieurs autres articles non énumérés. Quantités limitées. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Facilités de paiement. Articles vendus tels quels. Essayez d'emporter votre marchandise avec vous. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite MOYENNANT DES FRAIS EN RAPPORT AVEC L'ARTICLE. La vente commence à 9h précises. Rendez-vous tôt pour avoir un meilleur choix et pour profiter des super-aubaines que vous offre Simpsons durant sa vente d'entrepôt. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

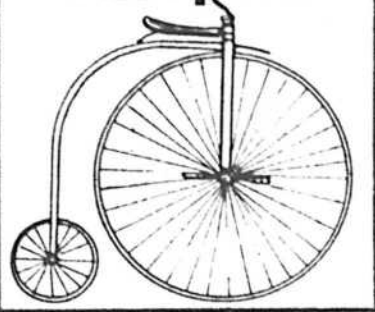
meubles de vovoir		Orig.	Solde
2 seul. Canapé-lit "Ardmore" de "Sealy". Matelas "Posturepedic".		299.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossier à coussins amovibles. Recouvrement floral ton rouille.		229.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossier à coussins semi-tenants. Recouvrement tweed beige.		699.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossier à coussins semi-tenants. Appuis-bras arrondis. Rayures ton or.		509.98	
1 seul. Canapé de "Troister". Dossier à coussins semi-tenants. Beige.		449.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "United". Style pub. Ton rouille.		429.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Coussins mousse. Recouvrement floral ton rouille.		379.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossier à coussins semi-tenants. Volant. Recouvrement floral ton rouille.		389.98	
1 seul. Ens. 6 pcs de "Citation". 2 fauteuils de coin, 3 chaises, 1 repose-pieds. Vert.		729.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "NuVision". Dossier à coussins semi-tenants. Coussins mousse. Volant. Recouvrement floral.		479.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "NuVision". Style pub. Coussins mousse. Ton gris.		529.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossier à coussins semi-tenants. Volant. Recouvrement floral vert.		579.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Superior". Dossier à coussins amovibles. Coussins mousse. 2 oreillers. Marine/blanc.		879.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Coussins mousse. Recouvrement floral ton rouille.		379.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossier à coussins semi-tenants. Tweed beige.		679.98	
3 seul. Canapé-lit de "Sealy". Matelas "Posturepedic". Recouvrement tweed.		299.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossier à coussins amovibles. Coussins mousse. Volant. Rayures ton bleu/beige.		579.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Kroehler". Dossier à coussins amovibles. Coussins mousse. Volant. 2 oreillers. Recouvrement floral ton or/brun.		739.98	
1 seul. Causeuse de "Cooper Bros". Dossier à coussins amovibles. Coussins mousse. Volant. Recouvrement floral.		499.98	
1 seul. Canapé assorti de "Cooper Bros".		679.98	
1 seul. Ens. 6 pcs de "Citation". 3 pcs de coin, 3 pcs sans appuis-bras. Coussins mousse. Velours brun.		749.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Style pub. Appuie-tête coussiné, coussins mousse.		299.98	
1 seul. Causeuse assortie.		159.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Style pub. Appuie-tête coussiné, coussins mousse. Ton beige.		479.98	
1 seul. Causeuse assortie.		159.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Troister". Dossier à coussins semi-tenants. Volant. Recouvrement velours ton champagne.		599.98	
1 seul. Fauteuil et repose-pieds assortis. Velours rouille.		299.98	
1 seul. Ens. moderne de "Troister". Canapé et 2 fauteuils pivotants, repose-pieds. Dossier à coussins capitonnés. Recouvrement velours ton doré.		899.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossier à coussins semi-tenants, volant. Recouvrement floral ton or.		549.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossier à coussins amovibles. 2 coussins de plus. Velours beige.		569.98	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Troister". Dossier à coussins semi-tenants, volant. Recouvrement floral ton bronze.		569.98	
meubles de style colonial		Orig.	Solde
1 seul. Canapé et berceuse de "Kroehler". Dossier et siège à coussins mousse amovibles. Fini pin "tavern". Motif écossais tons orange/mandarine/brun.		834.96	669.98
1 seul. Ens. 9 pcs pour salle à manger de "Kroehler". 1 table à tréteaux, 2 panneaux, 4 chaises, 2 fauteuils. Bahut et vaisselier. Fini pin "tavern".		1954.82	1500.00
1 seul. Ens. 5 pcs pour dinette. 1 table à tréteaux, 3 chaises, 1 fauteuil. Aspect rustique. Frêne massif fini fuscine.		760.90	479.98
1 seul. Causeuse de "House of Braemore". Dossier et siège à coussins mousse amovibles. Cadre fini pin "tabac". Ecossais vert/or.		389.98	199.98
1 seul. Canapé-lit et fauteuil. Dossier s'abaissant pour former lit. Dossier et siège à coussins mousse amovibles. Cadre fini pin miel. Ecossais brun/beige.		349.96	279.98

4 seul. Fauteuil. Cadre bois fini pin. Recouvrement floral mandarine.	49.98
1 seul. Ens. 5 pcs pour dinette de "Marius Ouellet". Table rectangulaire, 2 panneaux, 3 chaises, 1 fauteuil. Fini cannelle.	429.90 339.98
1 seul. Ens. dinette 5 pcs de "Yu-Co". Table ronde, 2 panneaux, 4 chaises matelot. Fini érable.	299.98 239.98
ens. pour chambre à coucher	
1 seul. Ens. 6 pcs pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, commode simple et miroir, chiffonnier 4 tiroirs, chevet 54", 2 tables de nuit. Fini noyer.	304.98
1 seul. Ens. 6 pcs pour chambre à coucher. Commode simple et miroir, chiffonnier 5 tiroirs, lit matelot, bureau, unité supérieure bibliothèque, 1 table de nuit.	409.98
1 seul. Ens. 5 pcs pour chambre à coucher. Chiffonnier 5 tiroirs, lit 54" à barreaux, 2 tables de nuit.	299.98
1 seul. Ens. 4 pcs pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier 4 tiroirs, chevet 54", 1 table de nuit.	194.98
1 seul. Ens. 6 pcs pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier 5 tiroirs, lit matelot, bureau, unité supérieure bibliothèque, 1 table de nuit.	464.98
1 seul. Ens. 5 pcs pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier 4 tiroirs, chevet 54", 2 tables de nuit.	202.98
1 seul. Ens. 4 pcs pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier 4 tiroirs, chevet 54", 1 table de nuit.	219.98
solde matelas et sommier-tapissiers	
Fins-de-séries de marques réputées. Choix de recouvrements de séries interrompues et de constructions. Quelques modèles défranchis mais tous neufs. Larg. 3'3" et 4'6" dans le groupe (non dans tous les prix).	39.98 à 79.98 ch.
fauteuils inclinables, pivotants et chaises	
Imposante gamme de fauteuils bergants inclinables, pivotants et chaises décoratives avec une grande variété de modèles et tissus; la plupart en modèle unique.	89.98 à 149.98
meubles juveniles	
10 seul. Matelas.	17.99
120 seul. Sièges-lits pour bébés.	4.99
10 seul. Commodes.	59.99
20 seul. Lits.	59.99
20 seul. Lits pour bébé.	59.99
15 seul. Poussettes.	18.99
Baignoires pour bébés.	3.99
Seaux.	2.99
En plus pièces disparates et fins-de-séries de commodes, poussettes, landaus, etc. tous à prix très réduits pour solde rapide.	
Rayon 744, entrepôt seulement.	
ensemble dinette	
Dessus de tables "Arborite", cadres chromés, chaises avec sièges coussinés recouvert vinyle.	
1 seul. Ens. dinette 5 pcs. Dessus de table en bois rose. Chaises ton noyer.	149.98
3 seul. Ens. 5 pcs. Dessus de table marbre "Olympic". Chaises imprimées ton sable.	99.98
1 seul. Ens. 5 pcs. Dessus de table cerisier. Chaises imprimées pacanier.	139.98
3 seul. Ens. 5 pcs. Dessus de table ton cuivre. Chaises imprimées ton sable.	159.98
1 seul. Ens. de coin. 1 table, 1 banc de coin, 2 chaises imprimées ton sable.	299.98
Rayon 769, entrepôt seulement.	
solde-téléviseurs, radios, stéréos	
Modèles d'étagère et de démonstration, tous en parfaite condition de fonctionnement et entièrement garantis	
Orig. Solde	
1 seul. "Electrohome" 20", portatif, "Ventura"	569.00 429.99
2 seul. "Electrohome" 20", portatif, "Stuart"	578.00 439.99
1 seul. "Electrohome" 20", portatif, "Nomad"	499.99 419.99
1 seul. "Electrohome" 20" portatif, "Arden"	699.95 519.99
1 seul. "Electrohome" 20", portatif, "Kenton"	599.99 449.99
1 seul. "Electrohome" 20", portatif, "Atlas"	659.99 449.99
1 seul. "RCA" 20", portatif, CTU 542	799.99 619.99
1 seul. "RCA" 20", portatif, CTU 525	599.00 449.99
1 seul. "RCA" 20", portatif, CFA 485	599.99 449.99
1 seul. "RCA" 20", portatif, CTG 575	749.95 599.99
1 seul. "RCA" 20", portatif, CTU 529	577.00 419.99
1 seul. "RCA" 20", portatif, CTU 526	599.95 449.99
1 seul. "Quasar" 20", portatif, YWT 6110	639.95 449.99
1 seul. "Quasar" 26", console, YWU 9338	899.00 749.99
1 seul. "Quasar" 26", console, YWU 9284	769.99 599.99
1 seul. "Quasar" 26", console, YWU 9314	799.99 619.99
1 seul. "Quasar" 26", console, YWU 9127	879.95 649.99
3 seul. "Philips" 20", portatif, 20C-817	699.00 519.99
1 seul. "Philips" 20", portatif, 20P-075	699.99 519.99
1 seul. "Philips" 20", portatif, 20P-016	649.00 499.99
1 seul. "Philips" 20", portatif, 20P-265	699.95 519.99
1 seul. "Philips" 26", console, 26P-277	699.99 519.99
1 seul. "Philips" 26", console, 26P-865	999.00 799.99
1 seul. "Philips" 26", console, 26S-467	769.00 549.99
1 seul. "Philips" 26", console, 26S-567	829.00 569.99
1 seul. "Panasonic" 26", console, PC 2661	749.99 599.99
1 seul. "Panasonic" 26", console, PC 2663	899.95 699.99
1 seul. "Sharp" 20", portatif, C 2055	699.95 499.99
1 seul. "Sharp" 20", portatif, C 2032	549.95 399.99
stéréos console	
Orig. Vente	
1 seul. "Magnavox", 3733	499.00 239.99
1 seul. "Magnavox", 3683	499.00 239.99
1 seul. "Magnavox", 3933	579.00 269.99
1 seul. "Magnavox", 3346	259.95 119.99

1 seul. "Philips", R 285	599.00	399.99
1 seul. "Philips", R 126	429.00	279.99
1 seul. "Philips", R 136	429.00	279.99
1 seul. "RCA" SFG. 1045	419.00	279.99
1 seul. "RCA" SFD. 1040	349.95	179.99
100 seul. Radios portatives, cassettes AMFM, joues-car-touches à pistes, radios-réveil dans le groupe.	Orig. 14.99 à 59.99	12.99 à 39.99
40 seul. Stéréos modulaires. Modèles de démonstration et d'étagère.	Orig. 199.99 à 299.99	139.99 à 219.99
Rayon 770, entrepôt seulement.		
solde-appareils électroménagers		
Modèles d'étagère ou de démonstration. Quelques-uns légèrement usagés ou endommagés. Tous en parfaite condition de fonctionnement. Autres articles aussi disponibles à prix réduits.		
réfrigérateurs "Kenmore"		
Orig. Vente		
1 seul. 17 pi. cu. Blanc. Modèle 76910	499.98	419.98
1 seul. 15 pi. cu. Ton or. Modèle 56936	529.98	429.98
1 seul. 13 pi. cu. Blanc. Modèle 36900	409.98	329.98
1 seul. 15 pi. cu. Ton or. Modèle 56977	629.98	519.98
cuisinière "Kenmore"		
2 seul. 30". Avocat. Modèle 94954	819.98	649.98
1 seul. 30". Blanc. Modèle 66760	489.98	399.98
1 seul. 30". Blanc. Modèle 64670	484.98	399.98
lave-vaisselle "Kenmore"		
1 seul. Portatif. Blanc. Modèle 76071	479.98	389.98
2 seul. Encastré. Blanc. Modèle 76140	409.98	299.98
1 seul. Portatif. Avocat. Modèle 76054	419.98	309.98
1 seul. Encastré. Modèle 72150	359.98	159.98
machines à laver "Kenmore"		
2 seul. Portative. Blanc. Modèle 25430	389.98	309.98
4 seul. Automatique. Blanc. Modèle 46000	329.98	179.98
1 seul. Portative. Ton or. Modèle 25436	399.98	319.98
1 seul. Automatique. Blanc. Modèle 45700	419.98	319.98
séchoirs "Kenmore"		
1 seul. Portatif. Blanc. Modèle 68600	269.98	169.98
2 seul. Automatique. Avocat. Modèle 86704	299.98	239.98
1 seul. Portatif. Blanc. Modèle 68630	269.98	159.98
1 seul. Portatif. Ton or. Modèle 68606	269.98	169.98
Rayon 756, entrepôt seulement.		
solde d'aspirateurs		
Modèles d'étagère et de démonstration, tous en parfaite condition de fonctionnement.		
aspirateurs verticaux		
Orig. Vente		
1 seul. "Hoover" "Dial-A-Matic". Modèle 1174	249.98	179.98
1 seul. "Hoover" "Dial-A-Matic". Modèle 6043	259.98	209.98
12 seul. "Hoover" vertical. (neuf). Modèle 4081	144.98	114.99
1 seul. "Kenmore" vertical. Modèle 3599	229.98	129.98
2 seul. "Kenmore" vertical. Modèle 3597	189.98	139.98
1 seul. "Kenmore" vertical. Modèle 3670	119.98	69.98
8 seul. "Kenmore" vertical. (neuf). Modèle 3670	119.98	89.98
3 seul. "Kenmore" vertical. Modèle 3550	79.98	54.98
2 seul. "Kenmore" vertical. Modèle 3555	79.98	49.98
3 seul. "Kenmore" vertical. Modèle 3650	89.98	69.98
2 seul. "Hoover" vertical. Modèle 4081	144.98	109.98
aspirateurs genre traîneau		
8 seul. "Kenmore" avec "Powermate" (neuf). Modèle 2699	299.98	249.99
1 seul. "Kenmore" avec "Powermate". Modèle 2699	299.98	239.98
1 seul. "Kenmore" avec "Powermate". Modèle 2693	229.98	189.98
1 seul. "Kenmore" avec "Powermate". Modèle 2691	259.98	209.98
2 seul. "Kenmore". Modèle 2628	49.98	34.98
6 seul. "Celebrity" de "Hoover" (neuf) Modèle 3071	169.98	129.99
lave-tapispolisseuses		
1 seul. "Kenmore". Modèle 86801	99.98	79.98
1 seul. "Kenmore". Modèle 85601	89.98	69.98
1 seul. "Kenmore". Modèle 86410	79.98	59.98
1 seul. "Hoover". Modèle 4003	74.98	49.98
1 seul. "Hoover". Modèle 3618	109.98	79.98
Rayon 748, entrepôt seulement.		
linge de maison		
Couvre-lits. Divers modèles de tons unis et matelassés. Jumeau, double, "Queen" et "King" dans le groupe		
	Orig. \$2 à \$85	27.99 à 64.99
Jetés. Mohair mixte	Orig. 23.98	16.99
Douillettes. Motifs floraux et quadrillés. Recouvrement percale. Jumeau, double, "Queen"	Orig. 19.98 à 49.98	15.99 à 35.99
Drap de marques connues, de première qualité. Jumeau, double, "Queen" et "King" dans le groupe		3.99 à 9.99
	Mousseline	4.99 à 15.99
	Percale	
Rayon 751, entrepôt seulement.		
rideaux, jetés et stores		
Stores. Modèles assombrissants. Formats variés		\$1 à \$59
	Orig. \$2 à \$85	
Jetés. Formats, motifs et coloris divers	ord. 12.98 à 27.98	9.99 à 15.99
Variété de coussins.		1/2 prix
Ens. rideaux "café". Coloris et tissus divers	Orig. 12.98	4.98

Tentures sans couture	Ord. 79.98	39.99
Rayon 753, entrepôt seulement.		
articles de sport		
3 seul. Bateaux. Modèles "Sportspal" à poupe carrée et canots 14'.	Orig. \$399	\$299
50 seul. Télé-jeux.	Orig. 49.99	19.99
60 seul. Bicyclettes. Variété de modèles 3, 5 et 10 vitesses. Marques diverses.	Orig. 59.98 à 219.98	39.99 à 175.98
6 seul. Bicyclette d'exercice. Avec tachymètre.	Orig. 79.99 à 83.41	49.99 à 69.99
40 pai. seul. Skis de fond. Modèles, marques et longueur variés.	Orig. 26.99 à 69.99	15.99 à 49.99
135 seul. Variété de vestes de ski pour hommes, dames et jeunes.	Orig. \$19 à \$80	12.68 à 39.99
80 seul. Vestes de golf en nylon pour hommes. Grands et coloris variés.	Orig. 10.98	7.99
40 seul. Sacs de couchage 3 lb. Modèles variés.	Orig. 24.99	16.99
9 seul. Tentes en coton. Formats 9' x 9', et 8' x 6'	Orig. 69.99 à 99.98	49.99 à 77.99
Rayon 758, entrepôt seulement.		
lampes et abat-jour		
Variété de lampes en teintes et dimensions diverses		5.99 à 39.99
Choix d'abat-jour. Quelques-uns défranchis dans le groupe		\$1 à 6.98
Rayon 754, entrepôt seulement.		
solde d'articles ménagers		
Sélection d'accessoires pour salle de bain et cuisine comprenant pèse-personne, panier à linge, batteries et articles de cuisine, accessoires en bois, cheminées et accessoires de foyer. Plus un assortiment d'appareils électriques reconditionnés ou de démonstration comprenant grille-pain, fours/grillors, fers à repasser, bouilloires, cafétières, extracteurs de jus, etc. Aussi barbecues, hibachis et chariots-barbecues.	Orig. 1.98 à \$549	99¢ à \$275
Rayon 755, entrepôt seulement.		
solde - services à diner		
Services à diner pour 4, 8 ou 12 personnes. Séries interrompues de motifs. Diverses compositions et motifs.		15.99 à 119.99
Pièces disparates de services à diner. Assiettes, bols, tasses, soucoupes, plats, etc.		25¢ à 4.99
Couverts en acier inoxydable. Variété de couteaux, fourchettes, cuillers		20¢ à 45¢ ch.
Rayons 757/746, entrepôt seulement.		
articles de plomberie et chauffage		
Déshumidificateurs. Modèles reconditionnés et de démonstration	Orig. 164.98 à 224.98	139.99 à 189.99
Différents radiateurs	Orig. 18.99 à 47.98	14.99 à 29.99
Ventilateurs portatifs. Modèle 20". 24 seul.	Orig. 26.99	19.99
Portes pour baignoire. Aluminium avec 1 panneau miroir, 1 uni.	Ord. 129.99	89.99
Cabine de douche en plastique robuste. Env. 30" x 30". Blanc, avocat, bleu ou or.	Orig. 119.98 à 129.98	79.99 à 89.99
Rayon 771, entrepôt seulement.		
solde de peinture		
Teinture à base d'huile. Divers tons unis	Orig. 2.50	69¢ pin.
36 pin.	Orig. 11.50	2.99 gal.
50 gal.	Orig. 9.99	6.99 gal.
Peinture pour l'extérieur. Latex blanc	Orig. 3.59 à 4.49	99¢ à 1.49 pin.
Assortiment de peintures de couleur mélangées et de séries interrompues. Pas de blanc	Orig. 7.99 à 14.99	3.99 à 5.99 gal.
Rayon 772, entrepôt seulement.		
articles de quincaillerie		
Outils motorisés. Modèles manuels et d'établi reconditionnés		14.99 à 399.99
Tronconneuses à essence "Pioneer". Divers modèles		135.95 à 276.95
Unités murales et étagères. Choix de modèles		

foglia velocipède



CYCLISTES montréalais qui pleurent misère pour un peu de boucane, qui faites scandale pour un autobus qui vous serre d'un peu près, saviez-vous que vous êtes les nantis de la pédale de ce bas monde? Est-ce que ça vous intéresserait de savoir comment sont traités vos frères cyclistes au beau pays d'Amin Dada?... Écoutez l'histoire de cet automobiliste ougandais qui, après avoir pris un soldat sur le pouce, croise un cycliste:

"On roulait. Devant nous un cycliste s'est mis à zigzaguer sur la route. Il devait être bourré de waragi (alcool de banane). J'ai eu juste à donner un coup de volant pour l'éviter, mais le soldat m'a tapé sur l'épaule pour me faire arrêter. Je me suis rangé et il a sauté en voltige.

"Il s'est rué sur le pauvre cycliste et l'a fait tomber. J'ai cru qu'il allait le tuer à force de coups de pied. Quand il en a eu assez de frapper il est revenu. L'autre ne bougeait plus. Le soldat est remonté et m'a dit: "Roulez, si vous n'étiez pas si pressé, je l'aurais fini. Des salauds pareils, ça n'a pas le droit de vivre!"

L'histoire est rapportée par un jeune journaliste français, qui vient de compléter le tour de l'Afrique à bicyclette! Un voyage de deux ans sur un vélo chinois de plus de 40 livres, à une seule vitesse, avec un autre 40 livres de bagages! Dans son livre "L'A-

D'un Amin Dada à l'autre

frique vue d'un vélo" (1) que j'ai reçu hier, il raconte, comment, venant du Kenya, il essaya une première fois d'entrer en Ouganda, se butant à des douaniers ivres qui voulaient lui confisquer ses chèques de voyage: "On va vous arrêter, m'a lancé le chef et j'ai vu qu'il faisait signe aux soldats... Alors tout s'est passé très vite. La frontière était à 30 mètres, je me suis détendu d'un coup, mon vélo est parti le premier, je me suis lancé dessus tête baissée. J'ai pédalé, pédalé, pédalé. J'en criais de rage et d'efforts. Les soldats se sont mis à courir. J'avais peur qu'ils tirent. Je me suis littéralement jeté sur la bar-

rière séparant les deux pays. J'ai raconté aux douaniers kenyans ce qui s'était passé en Ouganda. Ils n'ont pas eu du tout l'air indignés: "Ahl ah! ils voulaient vous piquer votre argent!" ont-ils dit en riant.

Obstiné, le reporter entrera par une autre frontière au doux royaume d'Idi Amin et fera route avec un jeune cycliste ougandais. Une crevaillon de ce dernier lui tire quelques réflexions cyclo-politiques; "J'ai examiné sa bicyclette, elle était dans un état lamentable, à l'image de l'économie ougandaise. L'axe du pédalier n'avait sûrement pas plus de trois billes, il jouait en grinçant. Le cadre était tordu, au moins un rayon sur deux manquait.

"Je l'ai aidé à sortir sa chambre à air. Elle n'était plus qu'une plaie, un enchevêtrement de bouts de caoutchouc collés les uns sur les autres. Pour moi c'était bien le symbole de la misère de ce pays. Le développement, c'est des vélos pour tous, pas des autos pour quelques-uns."

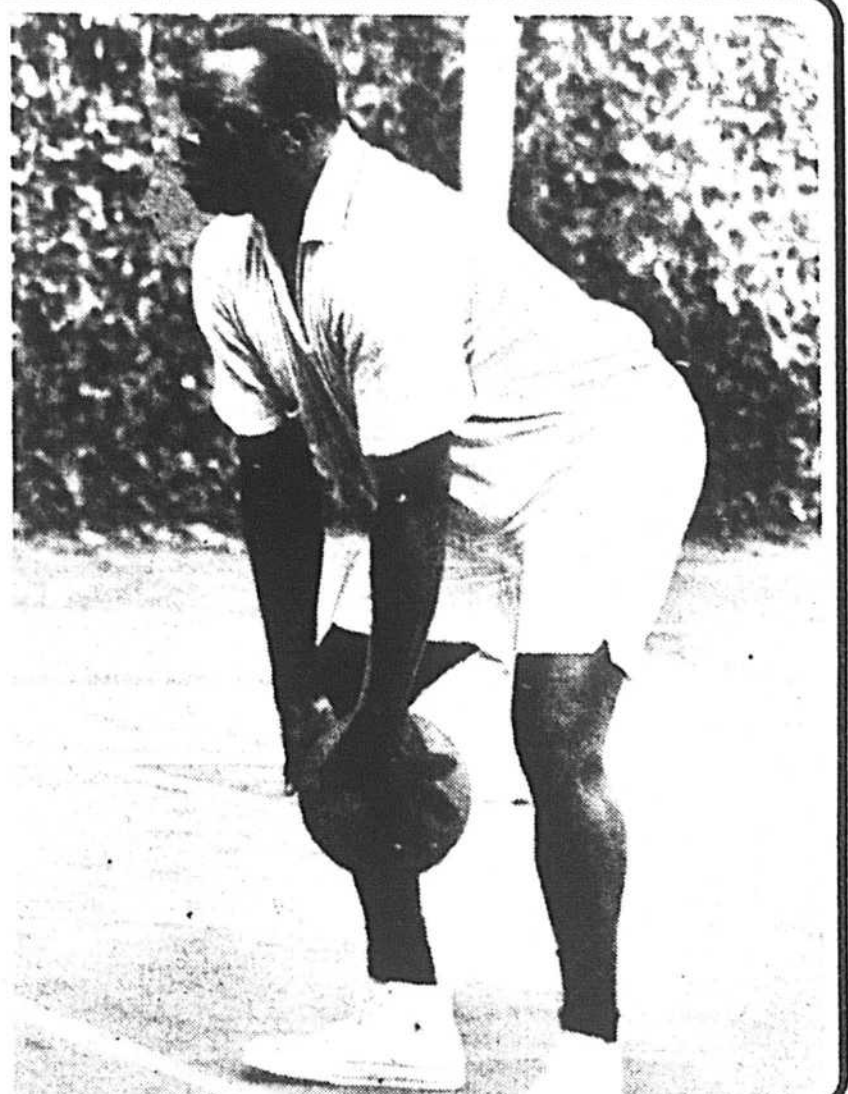
Bref, pour ce que j'en ai lu, une aventure vélocipédique plutôt exotique, teintée, ici et là d'un humanisme un peu cul-cul. Peut-être un bon livre de vacances à offrir à des adolescents, en les invitant toutefois à se méfier d'une syntaxe qui m'a semblée beaucoup moins musclée que les jarrets de l'auteur.

(1) — "Pigeon volant ou l'Afrique vue d'un vélo" par Jean-François Bernier — Éditions Robert Laffont — Collection "Vélu".

J'en ai appris une sucrée hier. On jurerait une histoire ougandaise, pourtant, c'est bien à Montréal que ça se passe...

Voici, au moment où les grandes entreprises de la ville font un louable effort pour aménager des parkings surveillés pour leurs employés cyclistes, la plus élémentaire des décentes voudrait que le Secrétaire des organismes de loisirs du Québec, qui abrite entre autres la Fédération québécoise de cyclotourisme, ait lui aussi son parking à bicyclettes.

Ce n'est pas le cas, et la directrice technique de la Fédération de cyclotourisme, Louise Roy, est donc obligée de monter son vélo jusqu'à son bureau. Où ça se gâte, c'est quand le directeur administratif du Secréariat, André Drolet, va trouver Louise pour lui interdire cette pratique... On a les Amin Dada qu'on peut! Celui-là n'était que ridicule, il ne lui manquait d'être méchant, ce qu'il devint lorsque Louise refusant de se séparer de son bicycle, il lui confisqua sa machine à écrire en plus de lui couper le téléphone!



Idi Amin, l'ami des cyclistes...

la presse

MONTRÉAL, VENDREDI 15 JUILLET 1977

petites annonces
faites porter à votre compte
vous n'aurez qu'à donner votre numéro
de carte CHARGEX et commander votre annonce
CHARGEX

VIVRE aujourd'hui D

L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE (IV) Nos universités sont réticentes...

par Lily TASSO

L'Université du Troisième Âge a retenu l'attention des universités québécoises francophones, qui entretiennent des rapports suivis avec le professeur Pierre Vellas. Si quelques-unes ont entrouvert leurs portes aux personnes âgées, aucune ne s'est encore lancée dans un programme global, tel que le préconise le fondateur de l'Université du Troisième Âge à Toulouse.

Et ce n'est pas faute de clientèle. Avec déjà près d'un demi-million de Québécois de 65 ans et plus, en 1976, on s'attend à un taux d'augmentation de 39.2% d'ici 1981 (Cf. Critère, hiver 1977, numéro spécial sur l'âge et la vie).

Malgré quelques actions positives de la part d'au moins trois d'entre elles — Laval, Sherbrooke et l'Université du Québec à Hull — les universités, dont nous avons pris le pouls, s'interrogent sur leur rôle. Tout en convenant que la recherche gériatrique et gérontologique est de leur ressort, elles ne savent pas encore quelle place faire aux personnes âgées quand il existe d'autres institutions, les cégeps par exemple, qui peuvent les accueillir.

Conception élitiste?

Plusieurs trouvent élitiste la conception de l'Université du Troisième Âge et pensent que les Québécois, moins scolarisés que les Français, ne se sentiraient pas à l'aise dans un milieu universitaire... sauf ceux qui habitent Outremont!

L'Université de Montréal trouve "fantastique" ce que le professeur Vellas a réalisé. Tout en admettant la difficulté pour elle de donner aux "3e âge" un milieu de vie directement en fonction de leur situation, elle souligne le fait qu'elle compte des étudiants de 19 à 70 ans, car tous les âges sont admis.

D'autre part, cette université donne depuis plusieurs années des cours de préparation à la retraite et des cours destinés à des formateurs adultes qui peuvent ensuite s'occuper du troisième âge.

Aider, oui, accueillir, non

L'Université du Québec à Montréal, située au centre-ville où la concentration des personnes âgées est grande, se montre très critique à l'égard de cette clientèle possible qui pourrait compenser la baisse de la clientèle traditionnelle de l'université, financée par tête d'étudiant, comme l'ont expliqué MM. Pierre Gladu et Michel Leclerc, respectivement directeur des services de l'éducation permanente et doyen des études du premier cycle.



Il n'y a pas encore de classes comme celle-là au Québec...

téléphoto AP

Ils ne voudraient pas voir se multiplier les lieux de regroupement des personnes âgées ni devenir pour elles un centre "occupationnel". Leur jeune université ne possédant pas de faculté de médecine, son approche en matière de recherche pourrait être interdisciplinaire et différente.

Par exemple, trouver des alternatives aux tours de plus en plus nombreuses où l'on "parque" les personnes âgées jusqu'à leur mort, en étudiant les coûts et faire une projection sur 20 ans.

"Il serait peut-être plus profitable de les laisser chez elles en leur donnant une aide à domicile, dans leur milieu naturel qu'on est, hélas, en train de détruire", se demande M. Leclerc.

De même, on pourrait évaluer ce qu'il en coûterait pour mourir chez soi, dans une maison qu'on

aime, car les coûts de l'aide à domicile, du transport et des appareils, s'il en faut, ne sont peut-être pas supérieurs à ceux d'une institution.

Autre sujet de recherche que pourrait entreprendre l'UQAM: identifier les tâches que les personnes âgées peuvent faire dans la société, à l'intérieur d'un réseau de garderies, par exemple.

M. Leclerc, qui a tenté sans succès d'obtenir une subvention de démarrage du ministre des Affaires sociales, insiste sur le fait que des journées d'étude ne peuvent suffire à résoudre toutes ces questions. "Il faudrait des recherches de deux à trois ans", dit-il.

Amorce heureuse

Ailleurs qu'à Montréal, l'Université du Québec a eu des initiatives heureuses à l'égard du troisième âge, notamment à Hull où le Centre d'études universitaires,

dans l'Ouest québécois, une de ses constituantes, offre depuis janvier 1976 un programme pour les personnes âgées.

Son objectif et sa philosophie globale visent à permettre aux citoyens d'aborder cette phase de leur vie qu'est le troisième âge, de façon positive, comme l'explique M. Maurice Beauchamp, directeur du service à la collectivité, désireux d'implanter l'université dans le milieu.

Outre deux colloques du troisième âge qui ont attiré 150 et 300 personnes, les activités sont variées et ont le mérite d'être autofinancées, car elles se font en collaboration avec les deux paliers de gouvernement pour les cours de préparation à la retraite, et avec le concours des clubs de l'Age d'or pour les autres cours: introduction à la gérontologie, aspects et changements du troisième âge, techni-

ques d'animation, leadership, chant et chorale, folklore et théâtre.

Pour le conditionnement physique, les participants vont au CLSC, équipé pour les accueillir.

M. Beauchamp, qui entend faire bénéficier tout le nord-ouest jusqu'à la Baie James de son projet, prépare pour l'automne un projet novateur avec l'Université du Troisième Âge de Toulouse: Québécois et Toulousains échangeront leurs expériences, via satellite!

Cours par vidéo

À Québec, Téléuniversité, une autre constituante de l'Université du Québec, prépare pour l'automne 1977 un cours de formation par vidéo presque entièrement orienté vers le personnel qui s'occupe des personnes âgées.

Son objectif est de rejoindre au moins 2,000 des 4,200 person-

nes qui travaillent dans les centres d'accueil, les CSS et les CLSC. Le programme traitera de la gérontologie physique et sociale dans une perspective d'autonomie de la personne âgée.

"C'est un champ de préoccupation nouveau, étant donné le taux élevé de vieillards en Institution au Québec, le plus haut taux du monde paraît-il", souligne Mme Francine McKenzie, directrice de Téléuniversité.

Un début à Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke organise depuis deux ans des cours d'anglais pour le troisième âge dans le cadre de son service d'éducation permanente avec, pour coordonnatrice, Mme Céline Latulipe qui a participé avec son mari Jean-Guy Latulipe, directeur du département d'économie, aux deux congrès de fondation de l'Université du Troisième Âge à Toulouse.

Un projet PIL a permis de réaliser une mini-enquête pour sonder les préférences du 3e âge qui sont, outre l'anglais, la culture physique, le yoga et la natation, l'histoire et la géographie des Cantons de l'Est, la médecine préventive et les droits successoraux.

Désireux d'aller plus loin que les cours d'anglais, le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Yves Martin, a créé un comité d'orientation d'activités de l'université pour le troisième âge qui est présidé par M. Roger Bernier, directeur général de l'éducation permanente.

Un projet comme à Toulouse

L'université Laval — où des recherches en pharmacologie et en gérontologie sont entreprises par le professeur Gilles Barbeau et le Dr Nicolas Zay — aurait pu être la première à ouvrir une université du troisième âge, comme à Toulouse.

En effet, Mlle Rita Dussault, professeur agrégé, avait soumis un mini-projet de six semaines pour tenter l'expérience, dont les activités socio-culturelles tenaient compte des besoins et des goûts des Québécois. Un groupe d'étude, dont elle fait partie, a été créé pour examiner le projet, mais aucune décision n'a été prise. On tente de déterminer dans quel cadre — à l'université ou ailleurs — une telle réalisation rendrait le mieux service aux personnes âgées.

Comme on voit, ça bouge au Québec où les initiatives ne manquent pas. Mais aucune d'elles n'a été assez audacieuse encore pour transformer vraiment la vie des citoyens âgés et réduire le plus possible leur marginalisation.

— FIN —